INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 MAI 2025

Lundi le 26 mai 2025
À compter de 19 h 30
Salle des délibérations du conseil municipal
6, rue de l'Église, Sainte-Thérèse

Les membres du conseil municipal présents sont :

Christian Charron	Maire

CONSEILLERS(ÈRES)	DISTRICTS
Armando Melo	Blanchard
Héloïse Bélanger	Chapleau
Barbara Morin	De Sève
Michel Milette	Ducharme
Luc Vézina	Lonergan
Johane Michaud	Marie-Thérèse
Jacynthe Prince	Morris
Mylène Morissette	Verschelden

formant quorum et siégeant sous la présidence de son Honneur Monsieur le Maire Christian Charron.

Assistent également à la séance extraordinaire du conseil :

Philippe Huot	Greffier
Christian Schryburt	Directeur général

Monsieur le Maire constate le quorum et ouvre la séance à 19 h 35.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

1.- OUVERTURE

Note au lecteur

- *Le maire ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter mais n'est pas tenue de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q. c. E-2.2). Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote du maire ou du président de la séance, le cas échéant.*

- *Le présent procès-verbal reflète les décisions administratives adoptées par le conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse lors de la séance publique dont la date est dévoilée au début dudit procès-verbal. Le lecteur doit toutefois être avisé qu'en vertu des dispositions contenues à la Loi sur les cités et villes, ce procès-verbal doit faire l'objet d'une approbation finale, laquelle est délivrée par décision du conseil municipal, lors de sa séance suivante.*

Philippe Huot
Greffier du conseil municipal

RÉSOLUTION 2025-281

1.2

Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de M. le Conseiller Michel Milette appuyée par Mme la Conseillère Jacynthe Prince, il est résolu:

- **QUE** l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire tel que rédigé sur les copies remises aux membres du conseil soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité.

2.- PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le Maire Christian Charron annonce qu'il n'y aura qu'une seule période de questions à la fin de la séance.

3.- RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

4.- GESTION DU TERRITOIRE

RÉSOLUTION 2025-282

4.1

Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) – projet Bixi

ATTENDU QUE le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Thérèse doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet ;

ATTENDU QUE le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 541 424 $ toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 192 000 $;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Thérèse doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme la Conseillère Mylène Morissette appuyée par M. le Conseiller Armando Melo, il est résolu:

- **QUE** le conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse autorise la présentation d'une demande d'aide financière ;

- **QU'**il confirme avoir lu et compris les modalités d'application du programme ;

- **QU'**il confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée ;

- **QU'**il certifie que M. Emmanuel Farmer, directeur du Service de l'urbanisme et du développement durable, est dûment autorisé à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée à l'unanimité.

5.- ADJUDICATION CONTRACTUELLE

6.- FINANCES

7.- RESSOURCES HUMAINES

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

8.- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

9.- SERVICES TECHNIQUES - TRAVAUX PUBLICS

10.- ARTS, CULTURE, SPORTS ET LOISIRS COMMUNAUTAIRES

11.- SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.- COMMUNICATION DU CONSEIL MUNICIPAL

13.- AFFAIRES NOUVELLES

14.- DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Note du greffier

Les textes exposés à la section "PÉRIODE DE QUESTIONS" ci-après ne résument que succinctement les sujets énoncés par les personnes ayant adressé une question au conseil municipal ainsi que les noms de ces dernières. La majorité des séances publiques du conseil municipal peuvent être visionnées à partir du site internet de la Ville de Sainte-Thérèse à l'adresse www.sainte-therese.ca.

Philippe Huot
Greffier du conseil municipal

Mme Brégide Dubois : - Madame demande s'il y a eu ou aura une consultation pour les Bixi ? Elle demande pour quand est prévu le projet, et à qui il profitera ?

- Madame demande quand débutera l'inspection et l'accompagnement pour réduire la vulnérabilité des bâtiments aux inondations et aux refoulements d'égout ?

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

15.- LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2025-283

15.1

Levée de la séance

Sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par Mme la Conseillère Johane Michaud, il est résolu:

- **QUE** la présente séance soit et est levée à 19 h 52.

Adoptée à l'unanimité.

SIGNATURES D'APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, nous attestons, en notre qualité de maire et de greffier que le conseil municipal a approuvé le présent procès-verbal lors de la séance suivante.

M. Christian Charron, maire — Date

M. Philippe Huot
Greffier de la Ville — Date

COPIE VIDIMÉE

GREFFIER - VILLE DE SAINTE-THÉRÈSE

2025-05-28
DATE

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER